## ▶ Vous avez un projet ?

**Si vous pouvez répondre VRAI aux 5 affirmations ci-dessous... votre projet peut bénéficier du soutien de LEADER. À vous de jouer !**

- Votre action se situe sur le territoire des Balcons du Dauphiné ☐
- L'activité concerne l'une des 5 thématiques de la stratégie de développement du territoire ☐
- Elle s'inscrit dans une démarche collective avec des partenaires et facilite la mise en réseau des acteurs ☐
- Votre projet est porteur d'innovation : nouveau produit, service ou nouvelle méthode ☐
- Il valorise les ressources, crée de l'emploi ou promeut l'image du territoire ☐

**1 Rencontre de l'animateur LEADER**

**2 Dépôt d'un dossier de demande de subvention**

Attention : le projet ne devra pas avoir commencé avant le dépôt du dossier

**3 Avis du Comité de Programmation des Balcons du dauphiné**

Etude de votre projet par le Comité de Programmation, étude de sa compatibilité avec les objectifs du territoire et recommandations. Si l'avis est favorable, vous finalisez, avec l'appui de l'animateur, le dossier complet.

**4 Instruction du dossier par l'équipe technique LEADER**

Travail sur le plan de financements

**5 Sélection en Comité de Programmation**

le comité de programmation décide de financer ou non le projet.

**6 Signature d'une convention entre le porteur de projet et le GAL Balcons du Dauphiné**

**7 Paiement**

NB : Les subventions sont versées sur présentation de factures. Il est donc nécessaire de faire l'avance des dépenses.

**Important** : il est obligatoire de communiquer sur le soutien de l'Europe dans votre projet. Et comme pour toute aide publique, des contrôles peuvent survenir 5 ans après l'obtention des fonds LEADER.

Balcons du Dauphiné
COMMUNAUTÉ DE COMMUNES

# VOUS AVEZ UN PROJET SUR LE TERRITOIRE ?

## VENEZ CONCRÉTISER VOTRE PROJET AVEC LE PROGRAMME LEADER

Votre contact LEADER :
Vincent CLEUX
04 74 80 39 27
vincent.cleux@balconsdudauphine.fr

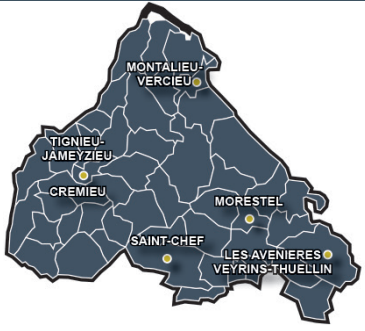


L'EUROPE S'ENGAGE en AUVERGNE – RhôneAlpes

LEADER

# LEADER : un programme européen au service du territoire

## LEADER EN 6 QUESTIONS

1. C'EST QUOI ?
Un dispositif européen qui soutient le développement de territoires ruraux en favorisant une dynamique de projets innovants.

2. POUR QUI ?
Des acteurs privés et publics implantés sur le territoire des Balcons du Dauphiné : entreprises, associations, agriculteurs, ...

3. POUR QUELS PROJETS ?
Les projets doivent s'inscrire dans une des cinq thématiques
L'innovation, l'expérimentation, la transversalité sont à privilégier.

4. QUAND ?
Pendant 3ans de 2018 à 2020.

5. COMBIEN ?
1,5 millions d'euros de subventions européennes pour financer l'ensemble des projets.

6. QUI DÉCIDE ?
Le Comité de Programmation du GAL (Groupe d'Action Locale), instance locale composée d'acteurs privés et publics.

## 5 THEMATIQUES

1. Valorisation et Promotion du territoire
Exemples d'actions : communication et soutien aux manifestations d'envergure territoriale

2. Agriculture et environnement : Produire avec une triple performance économique, écologique et sociale
Exemples d'actions : expérimentations, mise en œuvre de bonnes pratiques…

3. Filières locales
Exemples d'actions : Label local, Viande bovine, matières organiques, truffe, bois, agriculture biologique…

4. Economie de proximité
Exemples d'actions : E-commerce, certifications qualité, filière matériaux locaux (pierre, lauze, pisé, bois)

5. Filière touristique
Exemples d'actions : équipements et services «Accueil Vélo» ViaRhôna, communication touristique…

COMMENT ? les services de la communauté du commune sont à votre disposition : 04 74 80 39 27 / vincent.cleux@balconsdudauphine.fr